



COMPTE RENDU DU CONSEIL DE QUARTIER LOUVRE-OPERA

Réunion du 17 avril 2023

Présents : Helen Anne BEILBY-ORRIN, Patricia BAUDIN, Marie BERTIN, Philippe BRAGHINI, Hélène DE BARMON, Fernand DE OLIVEIRA, Christophe DEVILLE, Jean-François DELCAIRE, Claude GARREC (Association de Sauvegarde du square Louvois, de sa fontaine et de ses alentours), Michèle HAEGY, Corentin LAFI, Jean-François LEGOUX, Marie-Christine MALECOT, Julien MIGEON, Victoire MINE, Anne MIZON (Association de Sauvegarde du square Louvois, de sa fontaine et de ses alentours), John Michael ORRIN, Sophie POULAIN, Laurence ROUCOULY (Association de Défense des Arcades Rivoli), Patrice TIJOUX, Monique TISSOT, Pierre-Alain WANTEN, Laurent WEIL

Invités – Présents non inscrits : Jean-Claude GRISARD, Augustin MINE, Olivier BOUET

Excusés : Alexandre GIESBET (association des commerçants de la galerie Vivienne), Jean-Marc CHASTEL, Michel GENDROT, Samira HERBAL, Stéphane LEULLIER, Claudine MASSE, Agnès MARCONNET, Martine NOTHERN, Jérôme THELOHAND,

Mairie : Amina BOURI, élue référente, Ludovic SAGE, représentant la Coordination des Conseils de quartier

Réponses aux questions posées lors de la précédente séance

Amina BOURI prend la parole afin de répondre aux questions posées lors de la précédente réunion du Conseil de quartier.

Le Conseil de quartier demande si pour les terrasses estivales, les commerçants doivent redemander une autorisation chaque année.

Le Conseil de quartier souhaiterait savoir comment sont fixés les montants des amendes, il s'étonne que la municipalité puisse changer le montant des amendes de stationnement et ne puisse pas changer celles relatives aux terrasses.

Les autorisations de terrasses estivales font l'objet d'une reconduction tacite chaque année (si accord il y a eu). Les exploitants ayant reçu un avis défavorable peuvent, eux, déposer une nouvelle demande l'année suivante (et recevoir un nouveau refus et ainsi de suite).

Le montant des amendes relatives aux terrasses est défini par le code général des collectivités territoriales (article L. 2212-2-1 - amende administrative), ou par le code pénal, lorsqu'il relève de l'embarras de voie publique (article R644-2). Pour le stationnement, c'est le code de la route qui en définit les montants.

Le Conseil de quartier demande si le compte rendu de la réunion terrasses du 9 février leur sera bien envoyé alors que celui de la précédente réunion terrasse ne leur a jamais été transmis. Il demande également si cette réunion, où élus et habitants ont partagé les mêmes constats, aura bien un impact sur la doctrine d'attribution des terrasses en 2023.

Le compte rendu de la réunion a été transmis le 3 avril. Lors de cette réunion le constat unanimement admis était qu'il fallait faire preuve d'une sévérité pour ceux qui ne respectent pas la doctrine d'attribution des terrasses.

La verbalisation des terrasses non règlementaires est une mission prioritaire de la DPMP avec, comme vous avez pu le constater, le retrait et la conservation du mobilier terrasse du

bistrot d'Edmond. Nous constatons de nombreux cas d'installation de terrasses estivales sur les élargissements de trottoir, des verbalisations ont d'ores et déjà été faites.

Pourquoi la collecte des déchets est effectuée dans le 2e par la Mairie de Paris et par des entreprises privées dans le 1er, le 3e et le 4e et pourquoi une harmonisation n'a pas eu lieu avec le regroupement ?

Le découpage de la collecte des déchets est un héritage d'une décision du Maire de Paris, Jacques Chirac alors en fonction à l'époque des mouvements de grève en 1986. La collecte est assurée par la municipalité dans 10 arrondissements (2e, 5e, 6e, 8e, 9e, 12e, 14e, 16e, 17e et 20e) et par des entreprises privées dans 10 arrondissements (1er, 3e, 4e, 7e, 10e, 11e, 13e, 15e, 18e, 19e).

La question ne s'était jamais posée jusqu'alors car lors du regroupement, des missions d'ordre financier, administratif et opérationnel ont été menées pour assurer la continuité de service.

L'Hôtel de Ville a annoncé que les effectifs de police municipale avaient été augmentés sur Paris. Le Conseil demande si cette augmentation concerne aussi Paris Centre.

La ville de Paris a bien pour objectif de recruter 3 400 agents de la DPMP : un large plan de recrutement (le concours d'agent de police municipale s'est tenu en janvier) ainsi qu'un large plan de formation qui s'étale jusqu'en 2024.

Au vu de la fréquence de passages journaliers à Paris Centre, un grand nombre de policiers municipaux a été déployé à Paris Centre dès le lancement de la DPMP. Il est difficile pour l'heure de savoir combien de nouveaux agents seront affectés à Paris Centre.

Suite à la saisie du mobilier au bistrot d'Edmond, celui-ci a racheté du mobilier et continue de largement dépasser son emprise autorisée.

Une seconde saisie de mobilier a effectivement eu lieu le 5 avril.

La DPMP et la PN ne vont en aucun cas relâcher la pression. De nouvelles procédures sont à prévoir (confiscation du mobilier de longue durée, suspension de l'autorisation de terrasse pérenne, etc.)

La Co-présidente précise que la doctrine de Paris Centre était de ne pas autoriser les contreterrasses permanentes. Toutefois, si, dans la multitude des dossiers de demandes, certaines ont pu être autorisées (le RET le permettant) cette autorisation ne peut leur être retirée la saison suivante si aucune nuisance n'a été engendrée par les établissements bénéficiaires.

Pour rappel, les autorisations des terrasses et étalages sont accessibles sur l'opendata de la mairie : [Terrasses et étalages : Autorisations — Paris Data](#)

Restitution de la réunion de présentation du projet SIMSH place du Marché St Honoré

Une rencontre avec la propriétaire a eu lieu. Les travaux sont prévus pour durer jusqu'à l'été 2025. A l'issue du chantier, le passage des Jacobins, sera toujours traversable par les piétons mais non accessible aux vélos ni aux trottinettes (une signalisation sera posée) et sera fermé la nuit. Les façades seront également reprises.

Concernant la mise en location des espaces commerciaux, le propriétaire souhaiterait louer à un seul locataire les 2 espaces du rez-de-chaussée. D'autres lots seraient réservés à des commerces de proximité : artisans, commerces de bouche (représentant 5 ou 6 cellules commerciales en plus des 2 premiers espaces).

Concernant l'espace de l'ancien commissariat, la Mairie resterait la propriétaire mais cette information est à vérifier.

Enfin, pour animer le passage, une cafétéria ouvrirait (sans restauration chaude ni cuisson). Compte-tenu de ces informations, le Conseil de quartier estime que les nuisances du passage devraient considérablement décroître après sa réouverture. Un conseiller rappelle qu'initialement le passage était fermé en soirée mais qu'à la demande de la municipalité, il a été ouvert et cette ouverture aurait été la source des nuisances ensuite constatées. Le Conseil restera donc vigilant à la fin du chantier quant à la gestion effective des lieux et demande, dans le cas où le local de l'ex-commissariat appartiendrait toujours bien à la Mairie, ce qu'elle propose d'y installer. Il plaide en faveur d'un espace pour les associations. En effet, il déplore que depuis la transformation des anciennes mairies d'arrondissements, les habitants du 1^{er} et 2^{ème} arrondissement ne disposent plus de lieux pour leurs activités associatives. Il rappelle que la Maison des Associations offre certes des salles de réunions mais ne permet pas à une chorale ou un club de joueurs d'échec de se réunir ce qui est très regrettable en termes de lien social.

Point sur les actions de préservation du patrimoine et de l'esthétique de la Place de la Bourse

Un conseiller a identifié plusieurs projets de réhabilitation place de la Bourse. Parmi eux, deux immeubles mitoyens aux 8 et 10 de la place : l'ex immeuble du Nouvel Observateur et l'immeuble de La Poste. Ce projet inclut notamment la réalisation d'un « roof top » avec une petite cafétéria dans un édicule technique déjà existant, visible de la rue et peu en harmonie avec le reste des immeubles. Le Conseil souhaitait donc que le promoteur améliore l'esthétique de cet édicule en le cachant. Proposition que le promoteur a accepté d'étudier et il devrait revenir vers le Conseil pour la lui présenter. Comme il ne l'a pas fait dans les délais de recours, l'Association Riv'Bourse (association des riverains de la place de la Bourse) a déposé, à titre conservatoire, un recours gracieux auprès de la direction de l'urbanisme. Le Conseil exprime également le risque de possibles futures nuisances du fait de ce roof top où risquent d'être organisées des soirées mais le promoteur pense qu'avec un seul utilisateur de l'immeuble, il devrait, à travers le bail, parvenir à leur imposer certaines contraintes, et à les faire respecter.

Positionnement du Conseil de quartier dans le cadre de l'Opération « Embellir votre quartier Grands boulevards/Opéra »

Le dispositif « Embellir votre quartier » a pour objectif de concentrer sur un périmètre prédéfini toutes les grandes interventions relatives à l'espace public, après une large période de concertation. Après le premier « EVQ » qui concernait les Iles et le Marais, le second concernera le nord et l'ouest du secteur Paris Centre, englobant ainsi une large partie du territoire du Conseil de quartier Louvre-Opéra (voir la carte sur le site de la [Mairie de Paris Centre](#)). L'enveloppe consacrée à ce dispositif est de 5,5 Millions d'Euros, auxquels des projets déjà retenus peuvent s'ajouter (ex. projets des rues Richelieu et Duphot).

Le Conseil peut donc activement participer à cette concertation qui est ouverte jusqu'au 21 mai prochain et les propositions sont à déposer sur [decider.paris.fr](#). Les propositions déjà en ligne et ayant reçu le plus de soutien sont une demande de réaménagement de la place de l'opéra, suivies de propositions autour d'une plus grande place à laisser aux vélos avec des projets rue de l'échelle ou encore rue des Pyramides.

La co-présidente du Conseil de quartier invite donc les membres présents à faire part des sujets-projets prioritaires qu'ils aimeraient porter dans cette concertation. Après échanges, la question de la végétalisation est retenue (le secteur détenant peu d'espaces verts), avec

la pose de bancs pour pouvoir se reposer dans un espace ombragé. Les lieux retenus par le Conseil sont :

- La Place André Malraux
- La Place Gaillon
- La Place de la Bourse (sur l'espace public ou, a minima, derrière les grilles du Palais Brongniart)
- La Place Maurice Barrès.

Le Conseil déposera ces projets sur la plateforme decider.paris et il est rappelé que tous les membres peuvent également déposer des idées individuellement.

Lors des échanges, une habitante a rappelé que dans le projet initial du jardin de la BNF, il était prévu de créer des bandes végétales le long du jardin rue Vivienne, hors les grilles. La mise en œuvre de ce projet ne peut être proposé dans le cadre de « Embellir votre quartier Grands Boulevards Opéra » car cette portion de la rue Vivienne n'est pas incluse sur le territoire de cette opération.

Propositions de mobilisation inter-CQ autour de certaines thématiques

Il est proposé aux membres du Conseil présents d'identifier les thématiques qui pourraient être traitées avec le concours des autres Conseils, via des commissions inter-quartiers. Plusieurs sujets sont proposés :

- Navette inter-mairies dans Paris Centre : l'idée est ancienne mais suite à la dernière réunion organisée en mairie et à laquelle participaient Ile-de-France Mobilités et la RATP, l'agence a annoncé que les projets de nouvelles navettes n'étaient pas à l'ordre du jour (il en existe dans d'autres arrondissements, mais souvent avec une faible fréquentation)
- Permettre des activités conviviales dans les anciennes mairies
- Équilibre commercial des rez-de-chaussée en pieds d'immeubles (appauvrissement des commerces de proximité)
- Mettre en place un « camion-douche » pour les personnes en situation de rue
- Logistique urbaine : limiter l'accès des gros gabarits en cœur de ville
- Mieux comprendre le départ des familles de Paris Centre

Après échanges, les thématiques retenues sont l'équilibre commercial en rez-de-chaussée d'immeubles et mieux comprendre le départ des familles.

Questions/signalement points divers :

Suivi des chantiers : le chantier du 17 rue du 4 septembre devait durer 1 an et est déjà dans sa 2^e année. Les voisins aimeraient pouvoir disposer d'un contact au sein de l'entreprise qui coordonne ces travaux pour obtenir des précisions sur le chantier, son déroulé, et que l'on puisse solliciter en cas d'urgence (le cas présent, une alarme s'était enclenchée en pleine nuit sans possibilité de l'arrêter).

Au besoin, il est également demandé si la Mairie peut convoquer ce promoteur pour organiser une rencontre sur site.

Fontaine Molière : cette dernière n'est actuellement pas en eau mais des usagers s'assoient sur les rebords pour déjeuner et laissent leurs détritiques dans la vasque.

Le Conseil aimerait savoir si elle sera prochainement remise en eau, et si, en attendant, une signalétique ne pourrait pas être affichée, et si une poubelle ne pourrait pas être installée à proximité.

Il est indiqué que l'éclairage devant éclairer la statue est mal orienté.

Devantures: comment s'assurer que les commerces établissent bien des demandes d'autorisation pour leur pose d'enseignes et l'esthétique de leur devanture à la Direction de l'Urbanisme et comment connaître les règles en la matière qui s'appliquent au quartier ?

La Clairière: le centre social La Clairière a récemment contacté la co-présidence du Conseil de quartier pour solliciter un soutien financier à l'occasion de l'organisation de la 4^e édition de l'évènement « Aux centres de l'été » qui se tiendra début juillet dans le jardin Mandela. Le Conseil propose de recevoir le représentant du centre pour qu'il puisse présenter cette initiative. Il s'agirait d'une dépense de fonctionnement.

Zone à Trafic Limité: le Conseil souhaiterait disposer de plus amples informations sur la mise en place de de cette zone.

Immeuble du 73 rue de Richelieu: ce bâtiment privé semble abandonné et avait été pointé lors d'une marche exploratoire avec la Mairie. Plusieurs dépôts de déchets ont été constatés devant l'entrée du parking et l'espace situé sous les arcades sous lesquelles le trottoir se trouve est régulièrement souillé. Est-ce que la mairie peut faire quelque chose auprès du propriétaire ? Dans la mesure où la zone concernée correspond à une portion du trottoir de la rue de Richelieu, ce problème de salubrité public est-il vraiment de la responsabilité du propriétaire du bâtiment du fait des arcades ?

Teams: Le Conseil demande s'il pourrait disposer de la formule payante de Teams afin de sécuriser l'accès aux différents fichiers qui y sont stockés.

École: la direction de l'école St-Roch a indiqué à la référente école du Conseil ne plus vouloir sortir les élèves au jardin des Tuileries de peur qu'un accident ne survienne lors de la traversée de la rue de Rivoli. Un feu « vélo » avait été demandé afin de faire ralentir les cyclistes (budget d'investissement 2022 du CQ Louvre Opéra). Est-il possible de l'installer et, d'une manière générale, comment sécuriser la traversée des piétons ?

Passage St-Roch: ce passage est régulièrement souillé et le Conseil demande s'il ne peut pas faire l'objet d'une attention particulière.

Passage des Jacobins: la Mairie est-elle bien propriétaire du local de l'ex commissariat et si oui, que compte-t-elle en faire ?

Liens utiles

- ✓ Lien vers les comptes-rendus:
 - ✓ <https://mairiepariscentre.paris.fr/pages/louvre-opera-17541>
- ✓ Lien Twitter:
 - ✓ <https://twitter.com/CQLouvreOpera>
- ✓ Lien vers l'OpenAgenda:
 - ✓ <https://openagenda.com/conseils-de-quartier-paris-centre>
- ✓ Lien vers Embellir votre quartier:
 - ✓ [Décider pour Paris - Embellir votre quartier Opéra-Grands Boulevards!](#)